



## COMMISSION RÉGIONALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Séance plénière du mardi 27 août 2019 à 18h30, organisée en visioconférence  
avec les Districts de l'Eure de Football et de la Manche de Football.

### PROCÈS-VERBAL N° 02

#### Nombre de membres :

- En exercice : 6

- Présents : 5

- Excusé : 1

**Date de convocation :** 17 juillet 2019

**Sont présents :** M. CUCURULO Sauveur, Président,  
M. GALLIOT Jean-Pierre, Secrétaire,  
MM. BELLISSENT Gilles, BILLARD Anthony, Rémi LECHEVALLIER.

**Est excusé :** M. ROBERT Alain.

**Assiste :** Mme LEMONNIER Ghislaine, Secrétaire LFN,

\*\*\*\*\*

### APPROBATION DE PROCES-VERBAL

La Commission adopte le procès-verbal n° 01 de la réunion du 12 juillet 2019, mis en ligne le 15 juillet 2019, sous réserve de la correction ci-après :

### **APPEL DE CLUB DE L'E.S. CARPIQUET F**

Il y a lieu de lire

« La Commission, pris connaissance de la décision de la Commission Régionale d'appel lors de sa réunion du 2 juillet 2019, maintient la situation d'infraction, mais place le club en 1<sup>ère</sup> année pour la saison 2018/2019 (situation des clubs arrêtée au 15 juin 2019) et inflige une amende de 120 € au club.

\*\*\*\*\*

### RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, sous l'une des formes prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

\*\*\*\*\*

**LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE**

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN  
1, ROND-POINT DES BRUYÈRES - 76300 SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN



## **RAPPEL IMPORTANT A TOUS LES CLUBS ET ARBITRES**

L'article 26 du Statut Régional de l'Arbitrage prescrit de procéder au renouvellement des licences arbitre avant la date impérative du 31 août.

L'observation de cette échéance est obligatoire et ne souffre aucune dérogation.

Passé cette date, les dossiers correspondants seront classés administrativement hors délai et l'arbitre concerné ne pourra couvrir son club au titre de la saison en cours.

## **COURRIELS ET COURRIERS**

### **COURRIEL DU S.C. BERNAY**

relatif au bénéfice d'un muté supplémentaire.

- Après réexamen du dossier,
- considérant les situations de chacun des 4 arbitres licenciés au club,
- vu les dispositions de l'article 45 du Statut Régional de l'Arbitrage,

Il apparaît que l'ensemble des critères requis n'est pas obtenu et que le club ne peut bénéficier des mesures d'encouragement correspondantes.

### **COURRIEL DE L'A.J.S. OUISTREHAM**

relatif à la situation de M. Nassim BAOUDOU, licence 2544331227

La décision contestée, publiée au procès-verbal n° 12 du 14 juin 2019, n'ayant été frappée d'aucun recours en temps opportun, la Commission ne peut que maintenir en l'état sa décision.

### **COURRIEL DE M. NICOLAS MAHEUT**

relatif à sa situation à l'encontre de son club en inactivité, saison 2019/2020.

Conformément aux dispositions de l'article 32.2 du Statut Régional de l'Arbitrage, l'arbitre peut introduire, soit une demande de licence indépendant, soit une demande de licence en faveur d'un nouveau club.

### **COURRIER DE LA COMMISSION REGIONAL D'APPEL**

donnant information sur la suite réservée au recours du STADE MALHERBE DE CAEN

La Commission prend connaissance de la décision et passe à l'ordre du jour.

## DOSSIERS EXAMINÉS

### ARBITRES DE LIGUE

#### **CHAPRON Paul, licence n° 2543941844 – JAL.**

Licencié au **l'U.S. LA GLACERIE**, club formateur, saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 12 juillet 2019 pour **l'EL. DE TOCQUEVILLE**, pour raison personnelle.

- Vu les dispositions des articles 26, 30 & 33 du Statut Régional de l'Arbitrage,
- considérant la distance séparant la résidence de l'arbitre et le siège du nouveau club, inférieure à 50 km,

la Commission accorde le changement de club pour **l'EL. TOCQUEVILLE**, club qu'il pourra couvrir à compter de la saison 2021/2022.

Couvre son club formateur, **U.S. LA GLACERIE**, pour les saisons 2019/2020 & 2020/2021.

#### **DEBLED Gaëtan, licence n° 781511780 – REGIONAL 2**

Licencié au **C.A. LISIEUX PAYS D'AUGE**, saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 12 juillet 2019 pour **l'E.S. COURTONNAISE**, pour raison personnelle.

- Vu les dispositions des articles 26, 30 & 33 du Statut Régional de l'Arbitrage,
- considérant la distance séparant la résidence de l'arbitre et le siège du nouveau club, inférieure à 50 km,

la Commission accorde le changement de club pour **E.S. COURTONNAISE**, club qu'il pourra couvrir à compter de la saison 2021/2022.

Ne couvre plus le C.A. LISIEUX PAYS D'AUGE, dès la saison 2019/2020.

#### **DEMIRCI Erkan, licence n° 2127520841 – REGIONAL 3.**

Licencié au **S.C. BRETEUIL-FRANCHEVILLE**, saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 19 août 2019 pour le **STADE VERNOLIEN**, pour raison personnelle.

- Vu les dispositions des articles 26, 30 & 33 du Statut Régional de l'Arbitrage,
- considérant la distance séparant la résidence de l'arbitre et le siège du nouveau club, inférieure à 50 km,

la Commission accorde le changement de club pour **STADE VERNOLIEN**, club qu'il pourra couvrir à compter de la saison 2021/2022.

Ne couvre plus le S.C. BRETEUIL-FRANCHEVILLE, dès la saison 2019/2020.

#### **DHELLEMES Octave, licence n° 2543049941 – REGIONAL 2.**

Licencié à **l'U.S. QUEVILLY ROUEN METROPOLE**, saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 27 juillet 2019 pour **l'A.L. DEVILLE MAROMME**, pour raison personnelle.

- Vu les dispositions des articles 26, 30 & 33 du Statut Régional de l'Arbitrage,
- considérant la distance séparant la résidence de l'arbitre et le siège du nouveau club, inférieure à 50 km,

la Commission accorde le changement de club pour **A.L. DEVILLE MAROMME**, club qu'il pourra couvrir à compter de la saison 2021/2022.

Ne couvre plus l'U.S. QUEVILLY ROUEN METROPOLE, dès la saison 2019/2020.

**LECHEVALLIER Sébastien, licence n° 751511602–ASSISTANT REGIONAL 2.**

Licencié au **F.C. SAINT LO MANCHE**, saison 2017/2018.

Aucune licence arbitre souscrite sur la saison 2018/2019.

Demande de renouvellement pour le **F.C. SAINT LO MANCHE**, le 17 août 2019.

La Commission accorde le renouvellement pour le **F.C. SAINT LO MANCHE**, club qu'il couvre dès la saison 2019/2020.

**MENAGER Pierrick, licence n° 2543763081 – JAL.**

Licencié à la **J.S. TINCHEBRAY**, club formateur, saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 02 août 2019 pour **l'A.F. VIROIS**, pour raison personnelle.

- Vu les dispositions des articles 26, 30 & 33 du Statut Régional de l'Arbitrage,
  - considérant la distance séparant la résidence de l'arbitre et le siège du nouveau club, supérieure à 50 km,
  - considérant que la contrainte kilométrique imposée à l'article 30 susvisé n'est pas respectée,
- la Commission refuse le changement de club.

**ARBITRES DE DISTRICT**

**District du Calvados de Football**

**BERNARDIN Denis, licence n° 738334575 – DISTRICT 1.**

Licencié à l'**ENT. CANTONALE TESSY MOYON SPORTS**, saison 2018/2019.

Demande de changement de statut du 16 juillet 2019 pour devenir indépendant.

- Vu les dispositions des articles 26, 31 & 33 du Statut Régional de l'Arbitrage,
- la Commission accorde le changement de statut, pour les saisons 2019/2020 & 2020/2021.  
Ne couvre plus l'**ENT. CANTONALE TESSY MOYON SPORTS** dès la saison 2019/2020.

**CHARDIN Laurent, licence n° 799151268 – DISTRICT 3.**

Licencié arbitre indépendant, saison 2018/2019.

Demande de changement de statut le 14 août 2019 pour l'**ENT. S. SANNEVILLE TOUFFREVILLE**, pour raison personnelle.

Considérant que le statut indépendant a été accordé pour 2 saisons au minimum, soit les saisons 2018/2019 et 2019/2020 (cf. PV du 27 août 2018), la Commission rejette la demande et invite l'arbitre à renouveler sa licence d'arbitre indépendant, pour la saison 2019/2020.

**COTEL Lionel, licence n° 738335988 – DISTRICT 4.**

Licencié au **F.C. LANGRUNE LUC**, saison 2018/2019.

Demande de changement de statut du 13 août 2019 pour devenir indépendant.

- Vu les dispositions des articles 26, 31 & 33 du Statut Régional de l'Arbitrage,
- la Commission accorde le changement de statut, pour les saisons 2019/2020 & 2020/2021.  
Ne couvre plus le **F.C. LANGRUNE LUC** dès la saison 2019/2020.

**MARIE Dylan, licence n° 2544116917 – DISTRICT JAD.**

Licencié à l'**U.S. GUERINIERE**, saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 12 juillet 2019 pour le **L.C. BRETTEVILLE SUR ODON**, pour raison personnelle.

Opposition du club quitté.

- Vu les dispositions des articles 26, 30 & 33 du Statut Régional de l'Arbitrage,
- considérant les motifs de l'opposition non recevables en l'absence de documents justificatifs probants,
- considérant la distance séparant le domicile de l'arbitre et le siège du nouveau club, inférieure à 50 km,

la Commission accorde le changement de club pour le **L.C. BRETTEVILLE SUR ODON**, club qu'il pourra couvrir à compter de la saison 2021/2022.

Ne couvre plus l'**U.S. GUERINIERE**, dès la saison 2019/2020.

**SASAKI Tony, licence n° 711523173 – DISTRICT 2.**

Licencié à **L.C. BRETTEVILLE SUR ODON**, saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 18 août 2019 pour l'**U.S. TILLY SUR SEULLES**, pour raison personnelle.

- Vu les dispositions des articles 26,30 & 33 du Statut Régional de l'Arbitrage,
- considérant la distance séparant la résidence de l'arbitre et le siège du nouveau club, inférieure à 50 km,

la Commission accorde le changement de club pour **U.S. TILLY SUR SEULLES**, club qu'il pourra couvrir à compter de la saison 2021/2022.

Ne couvre plus le **L.C. BRETTEVILLE SUR ODON**, dès la saison 2019/2020.

**District de la Manche de Football**

**ALLAIN Florentin, licence n° 2545895914 - District JAD.**

Licencié à **AGNEAUX F.C.**, club formateur, saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 19 août 2019 pour le **F.C. DE L'ELLE**, pour raison personnelle.

- Vu les dispositions des articles 26, 30 & 33 du Statut Régional de l'Arbitrage,
- considérant la distance séparant la résidence de l'arbitre et le siège du nouveau club, inférieure à 50 km,

la Commission accorde le changement de club pour **F.C. DE L'ELLE**, club qu'il pourra couvrir à compter de la saison 2021/2022.

Couvre son club formateur, **AGNEAUX F.C.**, pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021.

**COSNEFROY Tanguy, licence n° 2544122126 - District JAD.**

Licencié au **F.C. SUD HAGUE**, club formateur, saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 15 juillet 2019 pour l'**E.S. POINTE DE LA HAGUE**, pour raison personnelle.

- Vu les dispositions des articles 26, 30 & 33 du Statut Régional de l'Arbitrage,
- considérant la distance séparant la résidence de l'arbitre et le siège du nouveau club, inférieure à 50 km,

la Commission accorde le changement de club pour l'**E.S. POINTE DE LA HAGUE**, club qu'il pourra couvrir à compter de la saison 2021/2022.

Couvre son club formateur, **F.C. SUD HAGUE**, pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021.

**GUERIN Edouard, licence n° 741518383–DISTRICT 1.**

Licencié à l'**E.S. COUTANCES**, saison 2018/2019, club formateur.

Demande de changement de club le 01 juillet 2019 pour l'**U.S. AVRANCHES MONT ST MICHEL**, pour raison professionnelle.

- Reprenant le dossier,
  - considérant les informations transmises par le club, ne correspondant pas aux attentes de la Commission, telles qu'exprimées dans son procès-verbal n° 01 du 12 juillet 2019,
- la Commission maintient le dossier en instance, dans l'attente de la fourniture des justificatifs demandés.

Une décision sera prise lors de la prochaine réunion de la Commission.

**District de Football de l'Orne**

**COUILLARD Michel, licence n° 790013351 – DISTRICT 1**

Licencié arbitre indépendant, saisons 2017/2018 et 2018/2019,

Demande de changement de statut le 22 août 2019 pour l'**A.S. BOUCE**, pour raison personnelle.

- Vu les dispositions des articles 26, 30, 31 & 33 du Statut Régional de l'Arbitrage,
- considérant la distance séparant la résidence de l'arbitre et le siège du nouveau club, supérieure à 50 km,

la Commission rejette la demande et invite l'arbitre, pour la saison 2019/2020, soit à renouveler sa licence d'arbitre indépendant, soit à souscrire auprès d'un autre club dont le siège serait distant de moins de 50 km de son domicile.

**FIKRY Khalid, licence n° 771511161 - District 3.**

Licencié à l'**U.S.C. MEZIDON**, club formateur, saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 18 juillet 2019 pour l'**E.S. LIVAROT**, pour raison personnelle.

- Vu les dispositions des articles 26, 30 & 33 du Statut Régional de l'Arbitrage,
- considérant la distance séparant la résidence de l'arbitre et le siège du nouveau club, inférieure à 50 km,

la Commission accorde le changement de club pour l'**E.S. LIVAROT**, club qu'il pourra couvrir à compter de la saison 2021/2022.

Couvre son club formateur, **U.S.C. MEZIDON**, pour les saisons 2019/2020 et 2020/2021.

**GUESDON Marc, licence n°721525960 – DISTRICT 3.**

Licencié à l'**ENT. S. DU SIVOM DE CROCY**, saison 2017/2018.

Aucune licence arbitre souscrite sur la saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 20 août 2019 pour l'**A.S. SARCEAUX ESPOIR**.

- Vu les dispositions des articles 26, 30 & 33 du Statut Régional de l'Arbitrage,
- considérant la distance séparant la résidence de l'arbitre et le siège du nouveau club, inférieure à 50 km,

la Commission accorde le changement de club pour l'**A.S. SARCEAUX ESPOIR**, club qu'il pourra couvrir à compter de la saison 2021/2022.

Ne couvre plus l'**ENT. S. DU SIVOM DE CROCY** dès la saison 2019/2020.

**LEBLOND Ludovic, licence n°2199743544–DISTRICT 3**

Licencié à l'**E.S.I. SAINT ANTOINE LA FORET**, saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 07 août 2019 pour le **F.C. ARGENTAN**, pour raison professionnelle.

- Vu les dispositions des articles 26,30 & 33 du Statut Régional de l'Arbitrage,
- considérant la distance séparant le siège du club quitté du siège du club d'accueil, supérieure à 50 km,
- considérant la distance séparant la résidence de l'arbitre et le siège du nouveau club, inférieure à 50 km,
- notant les justificatifs du nouveau domicile et de changement de situation professionnelle fournis,

la Commission accorde le changement de club pour le **F.C. ARGENTAN**, club qu'il couvre dès la saison 2019/2020.

Ne couvre plus l'**E.S.I. SAINT ANTOINE LA FORET** dès la saison 2019/2020.

**MENARD Serge, licence n° 2543133171- District 3.**

Licencié à l'**E.S. BELLOU EN HOULME**, saison 2018/2019, club inactif à compter de la saison 2019/2020.

Demande de changement de club le 25 juillet 2019 pour l'**A.S. AUBUSSON**

- Vu les dispositions des articles 26, 30 32 & 33 du Statut Régional de l'Arbitrage,
- considérant la distance séparant la résidence de l'arbitre et le siège du nouveau club, inférieure à 50 km,

la Commission accorde le changement de club pour l'**A.S. AUBUSSON**, club qu'il couvre dès la saison 2019/2020.

**District de l'Eure de Football**

**FOIRET Guillaume, licence n° 2127495196 - District 1.**

Licencié à **F.C. ILLIERS L'EVEQUE**, club formateur, saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 12 juillet 2019 pour **ROMILLY PONT SAINT PIERRE F.C.**, pour changement de résidence.

La Commission, pris note de la demande de renoncement de l'arbitre à changer de club et de l'accord de ROMILLY PONT SAINT PIERRE FC, procède à l'annulation de la demande de changement de club.

**GARGALA Steven, licence n°2127546495 – DISTRICT 1.**

Licencié à l'**U.S. CONCHOISE**, saison 2017/2018.

Aucune licence arbitre souscrite sur la saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 21 août 2019 pour l'**U.S. GASNY**.

- Vu les dispositions des articles 26, 30 & 33 du Statut Régional de l'Arbitrage,
- considérant la distance séparant la résidence de l'arbitre et le siège du nouveau club, inférieure à 50 km,

la Commission accorde le changement de club pour l'**U.S. GASNY**, club qu'il pourra couvrir à compter de la saison 2021/2022.

Ne couvre plus l'**US CONCHOISE** dès la saison 2019/2020.

**ROBERT Mickaël, licence n° 2199741401– DISTRICT ASSISTANT 3.**

Licencié au **F.C. BRIONNE**, saison 2018/2019.

Demande de changement de statut du 13 août 2019 pour devenir indépendant.

- Vu les dispositions des articles 26, 30, 31 & 33 du Statut Régional de l'Arbitrage, la Commission accorde le changement de statut, pour les saisons 2019/2020 & 2020/2021. Ne couvre plus le **F.C. BRIONNE** dès la saison 2019/2020.

**District de Football de la Seine-Maritime**

**CHOINKA Jérôme, licence n° 2127410933 - District 1.**

Licencié à l'**A.S. SASSETOT-THEROULDEVILLE**, saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 13 juillet 2019 pour l'**ENTENTE SAINT MARTIN/SAINT PIERRE**, pour raison personnelle.

- Vu les dispositions des articles 26, 30 & 33 du Statut Régional de l'Arbitrage,
- considérant la distance séparant la résidence de l'arbitre et le siège du nouveau club, inférieure à 50 km,

la Commission accorde le changement de club pour **ENTENTE SAINT MARTIN/SAINT PIERRE**, club qu'il pourra couvrir à compter de la saison 2021/2022.

Ne couvre plus l'**A.S. SASSETOT-THEROULDEVILLE**, dès la saison 2019/2020.

**COSSON Sébastien, licence n° 2546585311 - District 2.**

Licencié à l'**A.C. BRAY EST**, saison 2018/2019.

Demande de changement de club le 22 août 2019 pour l'**A.S.L. FERRIEROISE**, pour raison personnelle.

- Vu les dispositions des articles 26, 30 & 33 du Statut Régional de l'Arbitrage,
- considérant la distance séparant la résidence de l'arbitre et le siège du nouveau club, inférieure à 50 km,

la Commission accorde le changement de club pour **A.S.L. FERRIEROISE**, club qu'il pourra couvrir à compter de la saison 2021/2022.

Ne couvre plus l'**A.C. BRAY EST**, dès la saison 2019/2020.

\*\*\*\*\*

**COMMUNICATION CONCERNANT LES CLUBS DE LA L.F.N. QUI, TOUT AU LONG DE LA SAISON 2019/2020 POURRONT UTILISER UN (OU DEUX) JOUEUR (S) MUTE (S) SUPPLEMENTAIRE (S) TITULAIRE (S) D'UNE LICENCE FRAPPEE DU CACHET « MUTATION » DANS L'EQUIPE DE LEUR CHOIX, EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 45 DU STATUT DE L'ARBITRAGE INTITULE « Mesure d'encouragement ».**

Dans la rubrique « PROCES-VERBAUX » du site internet de la Ligue, en date du 27 juin 2019, nous avons publié la liste des clubs qui tout long de la saison 2019/2020 pouvaient prétendre au bénéfice de la mesure rappelée en titre, ci-dessus, et nous invitons notamment chacun d'entre eux, à faire connaître à la L.F.N., pour le 31 juillet dernier délai, l'équipe dans laquelle le joueur muté supplémentaire pourrait être aligné (*ou les 2 mutés*).

Nous rappelons aux clubs que la ou les équipes choisies le seront **pour la saison entière.**

**Aussi, et en fonction des informations reçues, est republiée ci-après la liste des clubs bénéficiaires de la mesure avec, en regard de chacun d'entre eux, l'équipe autorisée à utiliser le joueur MUTE supplémentaire au cours de la saison 2019/2020.**

CLUBS DU DISTRICT DE L'EURE		Nbre mutés supp. pour 2019/2020	Equipe (s)
550524	FAC ALIZAY	2	U15 R2 - U13 D3
541542	F.C. AVRAIS	1	D1 Seniors
501387	C.S. BEAUMONTAIS	2	D1 Seniors
553136	F.C. DU ROUMOIS NORD	1	D1 Seniors
536944	F.C. CROTH MARCILLY	1	D4 Seniors
546504	A.S. EPAIGNES	1	D4 Seniors
560149	F.C. DU PAYS DU NEUBOURG	2	R3 Seniors
532685	E.S. JEUNES DE LA MADELEINE	1	D2 Seniors
549775	F.C. EZY SUR EURE	1	D3 Seniors
580568	F.C. GISORS VEXIN NORMAND 27	2	R2 Seniors
528209	F.C. HARCOURT	1	D4 Seniors
547554	A.S. HENNEZIS	1	D3 Seniors
500373	C.S. BONNEVILLOIS	1	D4 Seniors
501726	LA CROIX VALLEE D'EURE F.	2	D2 Seniors
500163	C.S. LES ANDELYS	1	D1 Seniors
581461	LOUVIERS F.C.	1	Critérium matin
549396	F.C. VAL DE RISLE	1	R3 Seniors
500244	C.A. PONT AUDEMER	1	R3 Seniors
582628	U.S. RUGLES LYRE	1	R3 Seniors
534194	A.S. SAINT ELIER	1	D3 Seniors
523717	F.A. ROUMOIS	2	D1 Seniors
501413	S.C. THIBERVILLE	1	R3 Seniors
515201	A.S. VAL DE REUIL VAUDREUIL POSE	1	R3 Seniors

CLUBS DU DISTRICT DE SEINE MARITIME		Nbre mutés supp. pour 2019/2020	Equipe (s)
538786	A.S.M. AMFREVILLE LA MIVOIE	1	D2 Seniors Matin
542524	A.S. DU CANTON D'ARGUEIL	1	D1 Seniors A-Midi
501475	E.S. ARQUES LA BATAILLE	1	R3 Seniors
500271	F.C. BARENTINOIS	2	D1 Seniors A-Midi
518077	BELLEVILLE F.C.	1	D2 Seniors A-Midi
563635	U.S. DE BOLBEC	1	R2 Seniors
582668	F.C. BREAUDE BRETTEVILLE	1	D2 Seniors A-Midi
510455	U.S. CAILLY	2	D2 Matin
553052	F.C. DU NORD OUEST	2	D2 Seniors A-Midi D3 Seniors A-Midi
582389	A.S. COLLEVILLE ANGERVILLE	1	D4 Seniors A-Midi
501702	U.S. CRIELLOISE	1	D2 Seniors A-Midi
500065	F.C. DIEPPE	2	R2 Seniors
590276	A.S. DAVIGEL DIEPPE	1	D2 Seniors Matin
531035	E.S. JANVALAISE DIEPPE	1	D1 Seniors A-Midi
501473	U.S. EPOUVILLE	1	D2 Seniors (B)
524620	EU F.C.	1	D2 Seniors
500252	U.S.F. FECAMP	1	D2 Seniors (B)
544744	A.S.L. RAMPONNEAU FECAMP	1	D4 Seniors A-Midi
501418	U. FONTAINAISE	1	D3 Seniors Matin
513961	E.S.M. GONFREVILLE L'ORCHER	2	R1 U18
508718	S.S. GOURNAY EN CAUX	2	R3 Seniors
554167	GRAND COURONNE F.C.	1	R3 Seniors
500248	STADE. DE GRAND QUEVILLY	1	R3 Seniors
526037	SAFRAN NACELLES NORMANDIE SPORTS	1	Vétérans D1 crit.
522276	U.S. HOUPPEVILLAISE	1	D2 Seniors Matin
509631	A.S. INCHEVILLE	1	D3 Seniors A-Midi
521209	A.S. LA BOUILLE MOULINEAUX	1	D2 Seniors A-Midi
531021	A.S. DE LA CERLANGUE	1	D3 Seniors Matin
514240	A.S. LA LONDE	1	D4 Seniors A-Midi
500052	LE HAVRE A.C.	2	R1 U16
520307	HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORTIF	2	R3 Seniors
563543	LE HAVRE FOOTBALL CLUB 2012	1	D1 Seniors A-Midi
501466	S.C. FRILEUSE LE HAVRE	1	R2 U15
581808	RACING CLUB HAVRAIS	1	D2 Seniors A-Midi
529155	E.S. DU MONT GAILLARD LE HAVRE	2	R2 Seniors
524299	C.S.S. MUNICIPAUX LE HAVRE	1	R2 U16
582220	OLYMPIQUE HAVRAIS TREFILERIES NEIGES	1	R2 Seniors
500510	U.S. SAINT THOMAS LE HAVRE	2	D3 Seniors A-Midi
531562	U.S. QUEVILLY ROUEN METROPOLE	2	R1 U16 – R1 Féminine
521212	U.S. LE TILLEUL	1	D3 Seniors Matin

553038	F.C. LE TRAIT DUCLAIR	1	R2 Seniors
530671	A.S. LE TREPORT	1	R3 Seniors
553603	F.C. VENTOIS	1	D2 Seniors A-Midi
513604	U.S. LONDINIÈRES	1	D2 Seniors A-Midi
501406	A. HOULMOISE BONDEVILLAISE F.C.	1	R3 Seniors
500243	A. DE MALAUNAY	2	D2 Seniors A-Midi
544076	U.S. MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE	1	R1 Seniors
781317	F.C. FEMININ ROUEN PLATEAU EST	1	R1 Féminine
523855	U.S. MONCHOISE	1	D3 Seniors A-Midi
525373	E.S. MONTIGNY VAUPALIERE	1	D2 Seniors Matin
501422	F.C. NEUFCHATEL EN BRAY	1	R3 Seniors
523856	NEUVILLE A.C.	1	R3 Seniors
501576	C.S. GRAVENCHON	2	R3 Seniors D2 Seniors
521692	S.C. OCTEVILLE SUR MER	2	R2 Seniors
501390	F.C. OFFRANVILLAIS	1	R3 Seniors
500286	C.M.S. OISSEL	2	R1 U18
539283	U.S. OUAINVILLE	1	D3 Seniors A-Midi
501474	A.S. OURVILLAISE	2	R3 Seniors
500223	O. PAVILLAIS	1	R1 Seniors
501604	S.C. DE PETIT COURONNE	2	D2 Seniors A-Midi
544812	E.S. PLATEAU FOUCARMONT - REALCAMP	1	R3 Seniors
536202	REUNIONNAIS F.C.	1	D3 Seniors A-Midi
546456	ROGERVILLE F.C.	1	D2 Seniors Matin
525165	E.S.I. SAINT ANTOINE LA FORET	1	D1 Seniors A-Midi
511254	E.S. ST AUBIN DE CELLOVILLE	1	D3 Seniors A-Midi
536382	A.S. ST AUBIN ROUTOT	1	D2 Seniors Matin
590430	F.C. SAINT CLAIRAIS	1	D2 Seniors Matin
500307	F.C. SAINT ETIENNE DU ROUVRAY	2	R3 Seniors
546323	ESPC SAINT GILLES ETAINHUS	1	D3 Seniors A-Midi
524296	A.S. SAINT JEAN DE LA NEUVILLE	1	D3 Seniors Matin
526661	J.S. SAINT LEONARD 76	1	D4 Seniors A-Midi
526045	A.S. SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE	1	D3 Seniors A-Midi
546586	F.C. DU PETIT CAUX ST MARTIN EN CAMPAGNE	2	D2 Seniors A-Midi
530205	A. EN AVANT SAINT PIERRE	1	D2 Seniors Matin
500326	SAINT ROMAIN A.C.	1	R2 Seniors
581291	F.C. DE LA VARENNE	1	D2 Seniors A-Midi
528810	U.S. SENNEVILLAISE	1	D3 Seniors Matin
519284	TANCARVILLE A.C.	2	D4 Seniors A-Midi
500037	F.C. ROUEN 1899	1	R1 Seniors
529141	U.S. DE GRAMMONT ROUEN	1	D1 Seniors A-Midi
501527	AS PTT ROUEN	1	D2 Seniors A-Midi
501452	STADE. SOTTEVILLAIS C.C.	2	R1 Seniors – R3 U18
529361	A.L. TOURVILLE LA RIVIERE F.C.	1	D2 Seniors A-Midi
582769	A.S. DE LA VALLEE DU DUN	1	D3 Seniors A-Midi

590238	U.S. DES VALLEES	1	D2 Seniors A-Midi
520513	A.S.C. YMARE	1	Vétérans D3
551693	F.C. YPORT	1	D3 Seniors Matin
680653	F.C. BISTROT PARISIEN LE HAVRE	1	FE Régional 3
604717	A.S. DRESSER RAND LE HAVRE	1	FE Régional 1
610274	A.S. FOURE LAGADEC LE HAVRE	1	FE Régional 1
611655	F.C. HAPPEL ET BATIMENTS REUNIS LE HAVRE	1	FE Régional 3
600135	C.S.S. MUNICIPAUX LE HAVRE	1	FE Régional 3
604712	R.C. PORT DU HAVRE	1	FE Régional 1
604921	COCER SHELL PETIT COURONNE	FE Régional 1	FE Régional 1
653711	C.A. DES CHEMINOTS STEPHANAIS	1	Vétérans D2
609539	U.S. TCAR ROUEN	1	FE Régional 1

CLUBS DU DISTRICT DU CALVADOS		Nbre mutés supp. pour 2019/2020	Equipe (s)
523991	A.S. CAHAGNAISE	1	D2 Seniors
546482	U.S. CHEUX ST MANVIEU NORREY	1	D1 Seniors
560217	FOOTBALL MIXTE CONDE EN NORMANDIE	1	D3 Seniors
518783	C.L. COLOMBELLOIS	1	D2 Seniors
501772	ENT. S. CORMELLES FOOTBALL	1	D2 Seniors
582312	A.C. DEMOUVILLE CUVERVILLE FOOTBALL	1	D2 Seniors
501415	ENT. SFC FALAISE	1	R2 Seniors
519304	A.S. GIBERVILLAISE	1	D2 Seniors
541210	USON MONDEVILLE	1	R1 Seniors
550003	AM. S. MORTEAUX FRESNE LA MERE	1	D4 Seniors
551449	A.S. SAINT CYR FERVAQUES	2	D1 Seniors
544676	A. S. SAINT DESIR	1	D2 Seniors
513738	U.A. SAINT SEVER	1	D2 Seniors
582314	A.S. VILLERS HOULGATE COTE FLEURIE	1	R2 Seniors

CLUBS DU DISTRICT DE L'ORNE		Nbre mutés supp. pour 2019/2020	Equipe (s)
547714	O. ALENCONNAIS	1	D3 Seniors
544828	U.S. ALENCONNAISE 61	2	R2 Seniors
551672	F.C. ARGENTAN	2	R1 Seniors
513377	U.S. ATHISIENNE	1	R3 Seniors
501730	O.C. BRIOUZE	1	D2 Seniors (B)
501472	F.C. FLERIEN	1	R1 Seniors
553210	A.S. LE MERLERAULT NONANT LE PIN	1	Critérium
525898	AV. DE MESSEI	2	D1 Seniors
501788	AM. MINES LA FERRIERE AUX ETANGS	1	D1 Seniors
501478	U.S. MORTAGNAISE	1	R3 Seniors
549546	F.C. DU PAYS BELLEMOIS	1	Vétérans D2
532104	SP. L. PETRUVIEN	1	D1 Seniors
508862	U.S. SEPT FORGES ST DENIS	1	D4 Seniors

CLUBS DU DISTRICT DE LA MANCHE		Nbre mutés supp. pour 2019/2020	Equipe (s)
535796	AGNEAUX F.C.	2	D1 et D2 Seniors
500105	U.S. AVRANCHES MONT SAINT MICHEL	1	R2 Seniors
501397	U.C. BRICQUEBETAISE F.	1	R3 Seniors
526042	A.S. BRIX	1	D1 Seniors
513040	CONDE S.	1	R3 Seniors
501711	CREANCES S.	1	R3 Seniors
546320	F.C. DE L'ELLE	1	D2 Seniors
550823	F.C. DES ETANGS	1	R3 Seniors
531034	ENT.S. HEBECREVEON	1	D2 Seniors
525042	AV. JOYEUX ST HILAIRE PETIV.	1	D4 Seniors (B)
547507	ENT. LE LOREY HAUTEVILLE FEUGERES	1	D3 Seniors
501524	ET. S. MARIGNY LOZON MESNIL VIGOT	1	D3 Seniors
509864	U.S. PERCY	1	D1 Seniors
501399	C.A. PONTOIS	1	D1 Seniors
525369	U.S. SEMILLY SAINT ANDRE	2	Critérium jeunes
545681	ENT. CANTONALE TESSY MOYON SPORTS	1	D1 Seniors
547117	F.C. VAL DE SAIRE	1	R3 Seniors

\*\*\*\*

La séance est levée à 19h15.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 26 septembre 2019, à Lisieux.

\*\*\*\*

Le Président,

Le Secrétaire,



Sauveur CUCURULO



Jean-Pierre GALLIOT